N

Revêtement et mobilier



Enrobé/bicouche

C'est la « star » des espaces extérieurs, mais ce revêtement se détériore avec le temps, surtout au niveau des ruptures. Limiter le nombre de ruptures à la pose permet d'éviter des problèmes dans les années à venir.

Le bitume est fragile aux agressions physiques, surtout dès qu'il commence à se détériorer. Il faut alors stopper les entretiens à l'aide de machines et de matériaux trop agressifs.

Vous pouvez prolonger la vie de votre macadam en rebouchant régulièrement les trous et en utilisant des résines adaptées pour combler les fissures.



Stabilisé / concassé



Ce revêtement perméable a deux caractéristiques : il se végétalise et est perméable à l'eau. Il est nécessaire de régulièrement le resurfacer et reniveler ce revêtement afin d'empêcher la formation de ravines ou de flaques d'eau. Le désherbage de ces espaces peut se faire avec un désherbeur mécanique, qui travaille les premiers centimètres su sol, puis qui resurface à l'aide d'un rouleau.

Béton

Les sols bétons sont rares sur de grandes surfaces, néanmoins pour les entretenir les mêmes conseils s'appliquent que pour les sols en enrobé : limiter les entretiens agressifs lorsqu'ils commencent à se détériorer et combler les fissures à l'aide de résines adaptées.



Pavement

Les pavés jointés sont très facile d'entretien lorsqu'ils sont en très bon état. Une fois les joints dégradés il est possible de maintenir la végétation à l'aide d'un outil type réciprocateur.

Il est aussi possible d'enherber les joints et de maintenir un enherbement avec la tondeuse (cette méthode n'est applicable que pour les joints).







Revêtement et mobilier



Comparatif des méthodes de désherbage alternatif

	Thermique	Débroussailleuse à faible projection	Herse	Combiné	Balayeuse	Bineuse sarcleuse	Tonte
Enrobé							
Végétalisé							
Pavé jointé							
Pavé enherbé							
stabilisé							
Gravillonné / sablé							

Règlementation sur le désherbage par traitement chimique



En terme de traitement phytosanitaire chimique, tout ce qui n'est pas autorisé est interdit. Avec la mise en application de la loi Labbé au premier janvier 2017, ont fleuri sur internet des recettes de désherbants « maisons ». Ces recettes ne sont pas homologuées, nous n'en connaissons pas les risques ni pour nous ni pour l'environnement. Dans les établissements scolaires, il est interdit de traiter chimiquement, sauf rare exception (lutte obligatoire, produits autorisés à faible risque...)

Mobilier existant

Si cela est possible, déposer le mobilier des espaces végétalisés pour le replacer à un autre endroit plus propice. Il est aussi possible d'installer une dalle sous le mobilier afin de faciliter l'entretien ou de pailler à l'aide de paillage minéral les pieds de mobilier afin de limiter les opération d'entretien.



Pose de nouveau mobilier

En cas de pose de nouveau mobilier urbain, il est nécessaire de poser ce mobilier sur dalle. En effet cela simplifie grandement l'entretien par la suite (pas de désherbage entre les pieds du mobilier). Cela permet aussi de sceller le mobilier.



